

FICHE D'INSCRIPTION

À compléter pour chaque réalisation et à joindre au dossier de candidature

À déposer avant le vendredi 20 janvier 2023 à 17H00 à : Grand Prix AFEX 2023 / 24, place des Vosges 75003

RÉALISATION

Nom du projet

Programme

Adresse

Ville Pays

Surfaces (préciser SHON ou SHOB)

Date de livraison

Coût total (Préciser HT ou TTC et date de valeur)

MAÎTRISE D'OEUVRE

Architecte (s)

.....

BET / Autres maîtres d'œuvre

.....

Mandataire

N° d'inscription au Tableau de l'Ordre des Architectes Français

Adresse

Code postal Ville

Téléphone e-mail

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Adresse

Code postal Ville

Téléphone e-mail

Fait à le

Signature

GRAND PRIX AFEX 2023 DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE DANS LE MONDE

AUTORISATION DE CESSION DE DROITS

Je soussigné(e)

En mon nom propre / au nom de l'équipe composée de
.....
.....

concourant pour le Grand Prix AFEX 2023, autorise les Organismes ainsi que toute autre personne dûment associée à la valorisation de l'opération par les Organismes (éditeur, presse...) à reproduire et, le cas échéant à représenter, le portfolio et tout document joint au dossier de candidature, et ce pour les usages liés à la phase de sélection des candidats et pour la communication/valorisation de ce Grand Prix.

En cas de sélection, je m'engage à fournir les éléments demandés légendés (plans, photographies, perspectives, textes) sur support papier et numérique, qui seront conservés par les Organismes pour la réalisation de l'exposition, de l'édition, du site Internet et pour la communication du Grand Prix AFEX 2023.

J'accepte de céder de manière non exclusive, à titre gratuit, les droits d'auteur, de reproduction et de représentation afférents à l'ensemble de ces contributions.

Par droit de reproduction, il faut entendre :

La fixation matérielle des œuvres par tous procédés permettant de les communiquer au public dans un support de masse ou par voie d'Internet de manière indirecte, et notamment par édition, imprimerie, photocopie, mais aussi par chargement, affichage, transmission ou stockage à titre permanent ou précaire.

Par droit de représentation, il faut entendre :

La communication au public de ma contribution : sur le réseau Internet, dans le cadre d'expositions, sur grand écran, dans toute manifestation, notamment, colloque, festival ou salon, et d'une manière générale, dans toute manifestation aux fins de démonstration, d'information ou de formation.

Je garantis détenir les droits afférents aux éléments contenus dans le portfolio, et d'avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de diffuser l'image des personnes et des biens éventuellement photographiés.

Aussi, je m'engage à fournir le nom des auteurs des contributions présentées dans le portfolio, en cas de multiples auteurs, par respect du droit à la paternité de l'œuvre. J'accepte les termes ci-dessus et en conséquence cède à titre gratuit et non exclusif aux Organismes, les droits d'auteur de reproduction et de représentation résultant de ma contribution et de celle de mon équipe au Grand Prix AFEX 2023 pour les suites données à ce Grand Prix AFEX énoncées dans le règlement.

Fait à le

Mention « Lu et approuvé »

Signature